Tous des enfants de la République !

Des parents d’élèves se mobilisent contre les discriminations

Par Choukri Ben Ayed & Najat Bentiri

À Montpellier, la mobilisation du collectif du quartier du Petit-Bard-Pergola illustre la lutte des habitants des quartiers populaires contre les ségrégations scolaires et urbaines.

« En tant que citoyens de la République française, nous avons décidé de faire une occupation citoyenne des quatre écoles maternelles et primaires du quartier du Petit Bard tant que les institutions compétentes ne mettront pas en place les conditions minimales qui garantissent l’égalité et donnent réellement les moyens à nos enfants de réussir. Nous voulons que les institutions entendent nos revendications et dire de façon pacifique que nous n’acceptons plus cette situation et que nous voulons que cela change pour l’intérêt et l’avenir de nos enfants, et enfin que les valeurs d’égalité s’appliquent aussi dans nos quartiers. Nous attendons des représentants de la République qu’ils démontrent vraiment leur volonté politique d’agir pour les valeurs républicaines et la mixité sociale et ethnique. »

C’est par ces mots que le collectif des parents d’élèves du quartier du Petit Bard Pergola à Montpellier interpelle par courrier le 19 juin 2015 la Ministre de l’Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem et le Président de la République François Hollande. Cette mobilisation débute en mai 2015, en réaction à une décision du Conseil départemental de l’Hérault, de modification de l’affectation des élèves dans les collèges proches du quartier. Cette décision est accusée d’aggraver la ségrégation scolaire. Elle atteint son apogée avec le chaînage des grilles des écoles du quartier durant dix-sept jours. Cinq années après, la mobilisation dans le quartier n’a pas cessé. Cet article revient sur son origine, ses modes opératoires, qui en font une mobilisation exemplaire dans la lutte contre les discriminations et la ségrégation scolaire. Elle illustre également les formes de mobilisation dans les quartiers populaires contre les mécanismes de relégation sociale et spatiale et l’inanité de l’action des pouvoirs publics, lorsque ces derniers n’en viennent pas à les réprimer à bas bruit (Talpin 2016).

Une mobilisation collective inscrite dans la durée

Ce qui caractérise la mobilisation du collectif des parents d’élèves du quartier du Petit Bard Pergola, c’est son inscription dans la durée. Le chainage des écoles en mai 2015 intervient à la suite de l’échec des négociations engagées depuis plusieurs semaines. Débute alors un véritable bras de fer institutionnel. Le collectif à l’origine de la mobilisation est une organisation informelle, émanation très souple des habitants du quartier sans contours précis. Certains parents d’élèves s’y impliquent épisodiquement, d’autres de façon plus pérenne. Si certaines figures émergent plus que d’autres, il ne souhaite pas non plus se doter de portes paroles ou de *leaders*.

Les modes d’action sont guidés par la recherche d’une certaine visibilité : prendre à témoin la presse, organiser des événements festifs sur le quartier, manifestations de rue, etc. C’est ainsi qu’il parvient à enrôler nombre d’habitants, mais également les enseignants des quatre écoles maternelles et primaires du quartier. L’une de celles-ci devient d’ailleurs le quartier général de la mobilisation. Pendant que les enfants confectionnent les banderoles, les pères fabriquent les pancartes, les mères rédigent les slogans : *« Tous des enfants de la République »*. *« Mixité sociale Bla, Bla ?? » « Non au ghetto oui à la mixité », « Apartheid social »*. Au-delà du quartier, le collectif étend ses actions à l’ensemble de la ville de Montpellier : blocage des lignes du tramway, manifestations sur la place de la Comédie et devant le parvis de l’hôtel de ville.

Par son ampleur, la mobilisation dépasse rapidement le cadre de la ville. Les articles de presse se multiplient, dans les journaux locaux, mais également nationaux : *L’Express, Le Point, Le Parisien, 20 minutes, Médiapart*, etc. Le journal *Libération* consacre plusieurs articles à la mobilisation faisant régulièrement le point sur son avancée[[1]](#footnote-1). La presse télévisée nationale rend compte également de la mobilisation dans les journaux, mais également dans le cadre d’émissions de grande écoute : *Complément d’enquête* sur France 2 le 18 juin 2015 : « Les mères du Petit-Bard se battent pour la mixité dans les écoles » ; l’émission « Le supplément » de *Canal +* le 24 janvier 2016 y consacre également un reportage et invite en direct le collectif en plateau.

Comment un collège s’enfonce dans la spirale de la ghettoïsation

Rendre compte de cette mobilisation, c’est revenir sur son élément déclencheur. Au cours de l’année 2014, le Conseil départemental de l’Hérault prend une décision de resectorisation des collèges. Les élèves des quatre écoles du quartier, répartis jusque-là entre deux collèges François Rabelais et Las Cazes, se retrouvent rassemblés dans le seul collège Las Cazes déjà engagé dans une spirale de ghettoïsation. Cette décision a été perçu comme lourde de sens dans le contexte particulier du quartier du Petit Bard Pergola. Celui-ci est constitué d’un grand ensemble composé d’une copropriété de 900 logements construits dans les années 1960 pour loger les rapatriés d’Algérie. Ce quartier a connu depuis une histoire longue et difficile : faillite du syndic, délabrement des logements allant jusqu’au décès d’un habitant en raison de la vétusté des installations électriques, expulsions locatives, etc.

Si la presse locale, comme nationale, dépeint le Petit Bard Pergola comme un quartier « chaud », « sensible » à l’occasion de faits divers (délinquance, trafics, descentes de police), les chercheurs qui nous ont précédé sur le site, comme Isabelle Berry-Chikhaoui et Lucile Medina[[2]](#footnote-2), le décrivent comme un foyer de contestation et de culture de la mobilisation collective. Les habitants y sont en effet engagés depuis le début des années 2000, autour de la constitution du collectif « Justice pour le Petit Bard », en réaction aux opérations de rénovation urbaine, pour lutter contre les expulsions locatives et la dégradation constante des logements. Le quartier a également accueilli en 2009 le « Forum social des quartiers populaires » à l’initiative du MIB (Mouvement de l’immigration et des banlieues) créé en 1995 dans la continuité de la Marche pour l’égalité et contre le racisme de 1983. Le Petit Bard Pergola, à l’instar d’autres quartiers comme ceux de Vaulx-en-Velin, de Saint-Étienne ou de Marseille, compte parmi ceux qui contribuent à la perpétuation de la mémoire de la Marche.

Le quartier du Petit Bard Pergola dispose par ailleurs d’un autre atout qui est paradoxalement celui de sa localisation géographique. Contrairement aux grands ensembles de nombreuses métropoles, le quartier ne se situe pas en périphérie, mais à proximité immédiate du centre-ville, bien desservi par plusieurs stations de tramway et jouxtant des quartiers aux niveaux de vie plus élevés. Cette situation offre des possibilités multiples d’affectation des élèves du quartier dans plusieurs collèges environnants pour des temps de trajets comparables. Le quartier ne dispose en effet pas de son propre collège, ce qui est perçu par ses habitants comme une chance pour prévenir tout phénomène de ghettoïsation scolaire déjà bien visible dans les quatre écoles du quartier. La décision d’affecter tous les élèves du quartier dans un seul collège environnant suscite ainsi l’incompréhension.

 Nous n’avons pas eu directement accès aux raisons qui ont motivé cette décision, le Conseil départemental ayant refusé l’enquête. Tout porte à croire que celle-ci ait été prise pour des raisons capacitaires, la construction de nouveaux logements dans le secteur de recrutement de François Rabelais nécessitant d’y libérer des places. Le collège Las Cazes en revanche, souffrant d’une mauvaise image, était en sous-capacité.

La question centrale de la mixité sociale à l’école et l’appartenance à la République

Cette décision « technique » a été investie d’une très forte charge symbolique par les habitants du quartier. Elle a été perçue comme source d’exclusion, si ce n’est discriminatoire, sans y être associés, en dépit de la rhétorique en vogue de la participation des habitants dans les quartiers politique de la ville. Cette absence de concertation témoigne vraisemblablement d’une sous-estimation du pouvoir d’agir des habitants et de la place centrale qu’ils accordent à la scolarité.

Au Petit Bard Pergola l’entrée au collège a en effet toujours été fortement investie, précisément parce qu’elle marquait une certaine rupture avec les sociabilités locales du quartier. Les parents d’élèves déplorent certaines formes d’enfermement des enfants dans le quartier, convaincus que leur avenir se joue dans les opportunités de sortie du quartier, de confrontation avec d’autres élèves qu’incarnait l’entrée au collège.

Être ségrégé, scolairement et spatialement, c’est être mis au ban de la République, c’est renforcer la question de la « légitimité de présence » sur le territoire républicain selon l’expression d’Abdeljalil Akkari (Akkari 2001).

Cette revendication d’appartenance à la République révèle un véritable hiatus entre les habitants du quartier et les institutions d’État. Alors que ces dernières multiplient les discours normatifs et moralisateurs sur l’intégration, les habitants du quartier ressentent continument ce poids de la « légitimité de présence », alors même que leurs actions témoignent précisément de leur attachement à l’appartenance républicaine.

Les affiches brandies lors des manifestations avec des reproductions de cartes d’identités françaises, le logo de la République française, viennent marteler ce message.

L’appartenance à la République, telle qu’elle est revendiquée par le collectif, n’est pas qu’une simple rhétorique, ou le signe d’une bonne volonté culturelle. Elle a des implications pratiques très concrètes : revendication d’un traitement égalitaire, non discriminatoire, de ne pas être entravé dans ses droits de citoyens, d’accéder à des services publics de qualité, à une certaine forme d’émancipation sociale et politique, non assignation à une communauté, etc. Ces revendications sont d’autant plus fortes que le quartier du Petit Bard Pergola souffre de multiples stigmates. Il est en effet usuellement qualifié dans la presse, par d’autres habitants de la ville, parfois par le personnel politique local de « quartier des marocains », avec comme sous-entendu un enfermement volontaire dans le quartier. Le collectif considère au contraire que c’est l’inaction des services de l’État qui contribue à cet enfermement :

« L’apartheid territorial, social et ethnique est une triste réalité, la situation dans les établissements scolaires se détériore et laisser des centaines d’enfants durant toute leur scolarité dans des écoles fréquentées que par les habitants du quartier qui souffrent de l’absence de mixité sociale et ethnique ne fait que renforcer le sentiment de discrimination et accentue chaque jour un peu plus le repli communautaire ».

(extrait de la lettre du 16 mars 2015 adressée à la Directrice des Services de l’Éducation nationale)

Ce sentiment d’une trahison de l’État et du pouvoir local est renforcé par un contexte politique et institutionnel particulier avec l’adoption de la « loi d’orientation et de programmation de l’école de la République » du 8 juillet 2013 qui promeut explicitement l’objectif de mixité sociale dans les établissements scolaires notamment dans les collèges.

Pour mettre en œuvre cette politique, le ministère a lancé un dispositif expérimental faisant appel aux départements volontaires à partir de janvier 2015.

Cependant, dès le lancement de cette initiative, le Conseil départemental de l’Hérault n’a pas souhaité s’associer à cette initiative. Il ne l’a été qu’après d’âpres négociations avec le ministère et à condition de ne pas revenir sur la décision de resectorisation de 2014. Il proposera finalement une politique de renforcement de « l’attractivité » du collège Las Cazes par un changement de l’offre éducative, marqué par la création de filières sélectives, accompagné d’un changement de nom (il sera rebaptisé collège Simone-Veil) considérant que les campagnes de presse entreprises par le collectif lui-même ont nui à la réputation du collège et qu’un changement de nom pourrait redorer son blason.

Ces propositions ne correspondaient pas à celles portées par le collectif. Il refusera d’ailleurs d’assister à la cérémonie d’inauguration du nouveau nom du collège, en présence de la Ministre Najat Vallaud-Belkacem[[3]](#footnote-3). Cette mesure donnera lieu à des divergences d’appréciation. Le Conseil départemental considère qu’elle a contribué à favoriser la mixité sociale dans le collège. Le collectif considère certes que les sections anglo-américaine, rugby, arts du spectacle ont permis une augmentation des effectifs mais en produisant une ségrégation interne au collège. Du reste les élèves du Petit Bard sont peu préparés à l’accès à ces filières sélectives et n’en tirent pas directement bénéfice. Les conditions d’une mixité sociale à l’échelle de l’établissement ne seraient donc pas atteintes.

Le renvoi à une lecture par les relations inter-ethniques

Cette revendication de mixité semble ne pas vouloir être entendue, prise au sérieux, comme s’il était inconcevable qu’elle puisse venir des habitants eux-mêmes. Les partis pris journalistiques notamment contribuent à assigner cette mobilisation à une lutte « inter-ethnique ». Le journal *Libération* titre ainsi le 3 juin 2015 : « en classe, on voudrait des petits blonds avec nos enfants ». Cette expression fera florès. Elle sera reprise notamment par le nouveau Président de la République Emmanuel Macron voulant rendre hommage au collectif à l’occasion de son discours du 23 mai 2018 consacré à : « La mobilisation en faveur des quartiers populaires et de la politique de la ville » :

« À Montpellier, à La Paillade ou Le Petit Bard, je n’oublierai jamais cette association de mamans d’élèves qui m'a expliqué pourquoi c'était une formidable erreur d'avoir fermé les classes bilangues, parce que quand il y en avait dans leur quartier – c'est sa formule – les petits blonds du centre-ville venaient dans nos quartiers ».

Le collectif a contesté à plusieurs reprises cette expression aux relents culturalistes et sensationnalistes :

« La journaliste de France 2 attendait que l’on dise : ‘On ne veut plus vivre entre pauvres, on ne veut plus vivre entre nous, on veut des petits enfants riches’, ou encore ‘je veux des petits blonds’. Ce discours ne correspondait pas à notre message, nous voulons que nos écoles soient comme toutes les écoles de la République, avec une population diverse »[[4]](#footnote-4). « Nous n’avons jamais parlé de têtes blondes, rousses ou brunes ! Ce sont les médias qui l’ont tourné comme ça. Encore une fois, nous voulons une école qui ressemble à la société française, c’est tout »[[5]](#footnote-5).

Une lutte pour l’égalité

L’installation dans la durée de la lutte du collectif s’est traduite par une montée en généralité des griefs adressés aux autorités locales comme nationales. Le collectif dénonce une dégradation globale des conditions de scolarisation dès le premier degré, avec des effectifs d’élèves trop élevés par classe, l’insécurité aux alentours des écoles, des écoles squattées le week-end et durant les vacances scolaires. Il demande également un moratoire sur les fermetures de postes, réclame des ouvertures de classes permettant d’accueillir notamment les élèves de moins de trois ans. Il demande un poste CRI à temps complet (Cours Rattrapage Intégré), pour intensifier un travail notamment autour du langage, le maintien des prises en charge par le RASED[[6]](#footnote-6), des décharges complètes pour la direction des écoles. Le collectif dénonce aussi les non-remplacements d’enseignants absents et réclame un enrichissement de l’offre éducative (classe musique, bilingue, etc.), une refonte de la sectorisation des écoles du premier degré, etc. Ces nouvelles revendications s’étendent ainsi bien au-delà des questions de mixité, elles concernent également la formation des enseignants, la question des stages des élèves de 3ème, le soutien des cafés des parents, la mise à disposition de salles dédiées dans les établissements scolaires.

L’expertise citoyenne et la participation empêchée

À travers ces revendications, le collectif réclame que soit prise en compte ce qu’il qualifie « d’expertise citoyenne » qui recouvre deux sens complémentaires. Le premier procède d’une contestation du monopole de la parole experte sur la situation des quartiers populaires, par les institutions d’État, les experts, ou certains chercheurs. L’expertise sur la situation des quartiers ne peut dès lors faire l’impasse sur l’expérience de ceux qui y vivent au quotidien. Le second sens renvoie à une volonté de participation effective aux décisions qui les concernent. Le collectif prend ainsi au sérieux la question de la participation aux décisions publiques, il s’intéresse aux questions d’*empowerment*, à celles du « pouvoir d’agir ».

Au Petit Bard Pergola la notion de « pouvoir d’agir », et d’exercice de la parentalité, avait une antériorité avant même la mobilisation. Les actions menées par l’association « Justice pour le Petit Bard », sont toujours ancrées dans la culture locale et ont grandement participé au processus de conscientisation politique des habitants.

L’expérience de « Justice pour le Petit Bard » a démontré les potentialités des habitants, leurs capacités à devenir « experts » de leur propre quartier. Ces potentialités ont également été activées par d’autres leviers. Antérieurement à la mobilisation des parents d’élèves, les habitants du quartier ont pu bénéficier des interventions d’une psychologue, co-auteure de cet article. Ses interventions, menées depuis 2005, inscrites dans le champ de l’exercice de la parentalité, avaient pour objet de rendre compte des processus de disqualification et de dépréciation qui affectent l’identité parentale[[7]](#footnote-7). Elles visaient également à une prise de conscience par les parents des répercussions de l’environnement (ségrégation urbaine et scolaire), afin de les amener à une lecture critique de ces situations inégalitaires.

Cette démarche de conscientisation politique consistait à ouvrir des espaces permettant de partager les savoirs expérientiels et la réalité sociale des habitants, à favoriser le développement d’une pratique réflexive des habitants leur permettant de transformer, faire évoluer, modifier leur situation et/ou opérer les changements qu’ils jugent nécessaires à leurs conditions de vie. Ces interventions visaient également à mettre en valeur les ressources que les parents déploient pour l’éducation de leurs enfants et ce malgré des conditions de vie défavorisées, en évitant de les renvoyer systématiquement à leurs positions sociales et/ou leurs origines.

Les interventions étaient appuyées sur la mobilisation d’outils tels que le programme EPJE[[8]](#footnote-8) de Terrisse et Pithon (2012) basé sur une méthodologie d’*empowerment*. Les actions de soutien à la parentalité étaient alors envisagées sur la base de la reconnaissance de l’expertise des parents, loin des présupposés normatifs des institutions sur la façon d’être de « bons parents » : *« Les familles ont les compétences nécessaires pour effectuer les changements dont elles ont besoin à condition qu’on leur laisse expérimenter leurs auto-solutions et qu’on active le processus qui les y autorise »* (Ausloos 2019).

Cette initiative, enracinée dans le terrain, a permis de constater le caractère inopérant des offres institutionnelles descendantes et autres injonctions participatives des habitants comme celle très instituée et encadrée des conseils citoyens notamment où il est attendu une figure de l’habitant docile, aseptisée, avec lequel il n’est nullement question d’un partage des décisions.

La structuration durable de l’action parentale sur le quartier

L’émulation suscitée par les actions du collectif ainsi que ces expériences acquises ont donné lieu à deux « débouchés » plus formels. Le premier est la création de l’association « ESPOIR 34 ». Le projet de cette association est de continuer à agir dans la perspective du renforcement du pouvoir d’agir des habitants, de se constituer comme un lieu ressource pour les habitants du quartier centré sur les questions éducatives et de parentalité. Si la création et le développement d’« ESPOIR 34 »[[9]](#footnote-9) ont été semés d’embûches, l’association a néanmoins obtenu le financement d’un emploi permanent d’adulte relais ainsi que de locaux loués au bailleur social.

Le second « débouché » est la création d’une autre association, à l’initiative de la psychologue qui est à l’origine des actions de parentalité sur le quartier depuis 2005 : l’association « PACTE 34 ». L’objet de l’association est centré sur les questions d’éducation, de santé, de citoyenneté. Elle mène des actions directement auprès des élèves et des parents comme par exemple l’initiative de la « Cité du langage et de la parentalité ». Les deux associations partagent les mêmes locaux au sein du quartier.

Ces deux initiatives se caractérisent par des traits communs : une certaine défiance à l’égard des dispositifs institués dans le champ de la politique de la ville, la démonstration d’un certain savoir-faire et un désir de reconnaissance institutionnelle en émargeant à des financements publics. Cependant le positionnement critique de ces deux structures ne facilite pas l’accès à ces financements. Au moment de la rédaction de cet article PACTE 34, non soutenue institutionnellement, a été contrainte de cesser ses activités sur le quartier.

L’appel au Président de la République

Les actions du collectif perdurent et se structurent. À l’issue de chacun des refus de voir aboutir leurs revendications, il interpelle les niveaux hiérarchiques et politiques supérieurs, comme c’est le cas en juin 2018 lorsqu’il sollicite une audience auprès du Président de la République Emmanuel Macron à l’occasion de son déplacement à Montpellier.

Cette audience fut l’occasion de lui présenter ses revendications. Emmanuel Macron les assure alors de son soutien. Une délégation du collectif est reçue quelques semaines plus tard à l’Élysée par des conseillers techniques du Président de la République. Finalement le collectif sera renvoyé vers diverses administrations centrales, puis *in fine* à nouveau au niveau local. Ces multiples déceptions n’égrènent pourtant pas la détermination du collectif qui désormais diversifie ses modes d’action. Il va à la rencontre d’autres collectifs au plan national à des fins de formation (à Marseille, Béziers, Créteil, Le Blanc Mesnil, Stains, etc.), et participe à de nombreuses rencontres et débats. Son expertise dans le cadre de la lutte contre les discriminations est également sollicitée dans le cadre d’invitations comme à la mairie de Pessac en novembre 2017, ainsi que dans des espaces académiques légitimes comme en 2019 auprès des étudiants du Master Migrations inter-méditerranéennes de l’Université de Montpellier, et au sein de la faculté d’éducation de la même université. Il organise également des événements originaux sur le quartier comme la « dictée du Petit Bard » qui a réuni pour son édition de 2019 250 personnes, parents comme enfants et membres d’autres collectifs nationaux, autour d’une démarche d’éducation populaire.

Cette restitution partielle de la mobilisation du collectif des parents d’élèves du Petit Bard Pergola a fait apparaitre les formes de déplacements induits par une appropriation de la parole publique par les habitants, notamment la revendication d’une expertise citoyenne. L’observation sur le temps long de la mobilisation dans le quartier du Petit Bard Pergola permet également d’illustrer les formes de répression « à bas bruit » des mobilisations dans les quartiers populaires dans le sillage notamment des travaux de Julien Talpin (Talpin 2016) qui montrent l’étendue de ces « stratégies de répression » par le biais du droit de regard accordé aux subventions, en jouant sur le « pourrissement » de la situation et la lassitude des militants.

Au Petit Bard Pergola, la répression n’est jamais explicite, elle est latente. Les refus de coopérer ne sont jamais définitifs, les dossiers sont renvoyés à des réunions ultérieures, à d’autres instances, d’autres niveaux de décisions continuellement. Ces reports continus sont en effet de nature à engendrer une certaine lassitude, pas nécessairement à l’échelle du collectif lui-même. Au moment de la rédaction de cet article nous apprenons que la directrice emblématique de l’une des écoles du quartier a demandé un changement d’affectation considérant que les conditions ne sont toujours pas réunies pour faire réussir les élèves.

Comme dans le cas roubaisien étudié par Julien Talpin, la mobilisation du collectif du Petit Bard Pergola interroge la valeur démocratique des contre-pouvoirs locaux (Talpin 2016). Pour faire entendre sa voix, et lui donner une résonnance nationale, le collectif a multiplié les initiatives, en affiliant d’autres collectifs d’autres villes à des causes similaires, il a ainsi initié depuis 2017 les « États Généraux de l’Éducation dans les quartiers populaires ». La première édition s’est tenue les 24 et 25 mars 2017 à Montpellier, la seconde à Créteil, les 7 et 8 avril 2018, la troisième à Stains les 29 et 30 novembre 2019, dans l’indifférence des institutions publiques.

La restitution de la mobilisation du collectif du Petit Bard Pergola interroge également la figure totémique de l’objet « mixité sociale ». Celle-ci est parfois objet de critiques par les sociologues (Tissot 2007, Belmessous 2006), de résistance par les habitants eux-mêmes comme à Roubaix, ou objet de revendication à Montpellier. Pour dépasser ces apparentes contradictions, il convient de considérer l’objet « mixité » en contexte, à partir du point de vue des acteurs et comme un analyseur. Nous l’avons vu dans le cas montpelliérain, la mixité sociale à l’école ne constitue certes pas la panacée de la résolution de l’ensemble des difficultés rencontrées sur le quartier du Petit Bard Pergola, mais le déclencheur d’une mobilisation bien plus vaste mettant en tension une exigence d’égalité de traitement.

Pour aller plus loin

* Abdeljalil Akkari., *Les jeunes d’origine maghrébine en France : les limites de l’intégration par l’école*, Revue Esprit Critique, vol. 3, août, 2001.
* Gérard Pithon, Bernard Terrisse (2015). Accompagner les parents dans leurs activités éducatives: apports de l’ingénierie pédagogique. In T. Malbert (dir.). *L’éducation familiale, quels nouveaux défis ? Parent, enfant, école*. 55-67. Paris : Karthala.
* Guy Ausloos, *La compétence des familles. Temps, chaos, processus*, Éditions Érès, 2019.
* Hacène Belmessous, *Mixité sociale une imposture. Retour sur un mythe français*, Atalante, 2006.
* Julien Talpin, « Une répression à bas bruit. Comment les élus étouffent la mobilisation dans les quartiers populaires » (en ligne), *Métropolitiques*, 22 février 2016 :

<https://www.metropolitiques.eu/Une-repression-a-bas-bruit-Comment-les-elus-etouffent-les-mobilisations-dans.html>

* Sylvie Tissot, *L’État et les quartiers, genèse d’une catégorie de l’action publique.* Paris, Seuil, Collection Liber, 2007.

Publié dans laviedesidees.fr, le 11 décembre 2020.

1. - Voir notamment les articles de Marie Piquemal et Sarah Finger : « Des habitants de Montpellier défendent la mixité scolaire », *Libération*, 8 mai 2015 « Mixité scolaire, le combat des mères sort du quartier », *Libération*, 5 juillet 2015 ; « Montpellier : le Petit-Bard à l’école de la mixité », *Libération*, 27 octobre 2016. [↑](#footnote-ref-1)
2. - Berry-Chikahoui I., Medina L., « Justice pour le Petit Bard ». Contester la rénovation et imposer la participation », Métropolitiques, 9 avril 2018. URL : https://www.metropolitiques.eu/Justice-pour-le-Petit-Bard-Contester-la-renovation-et-imposer-la-participation.html [↑](#footnote-ref-2)
3. - Le collectif acceptera néanmoins une entrevue avec la Ministre en marge de l’événement sans la présence des médias. [↑](#footnote-ref-3)
4. - Extrait de : « Il va falloir compter avec les habitants et les parents des quartiers populaires. Entretien avec le collectif Les parents du Petit Bard » réalisé par Choukri Ben Ayed et Régis Guyon, *Diversité*, n° 184, 2016. [↑](#footnote-ref-4)
5. - Extrait de : « À Montpellier, les mères du Petit Bard ne lâchent rien », *Bondy blog*, 19 juin 2018. [↑](#footnote-ref-5)
6. - Réseau d’aides spécialisées aux élèves en difficulté. [↑](#footnote-ref-6)
7. - Les résultats de ses travaux ont donné lieu à la publication suivante : Bentiri N., « Éxercice et pratique de la parentalité dans les quartiers populaires » in : Choukri Ben Ayed et Francis Marchan (dir*), Regards croisés sur la socialisation. Contextes, générations, ethnicisation*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2019. [↑](#footnote-ref-7)
8. - programme : « Être parent de jeunes enfants ». [↑](#footnote-ref-8)
9. - Voir son site : <http://www.pacte34.fr/> [↑](#footnote-ref-9)